

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2023**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA DRÔME**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

La commission de surendettement des particuliers de la Drôme est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 20 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés connaît une augmentation de 9,8%, soit 826 dépôts. Cette augmentation des dépôts est néanmoins plus marquée au niveau régional (+11,4%).

Dans ce contexte, la part des redépôts diminue légèrement pour constituer 40,1% des dépôts (40,5% en 2022 – données sur 12 mois à fin septembre), témoignant de la poursuite de l'engagement de la commission dans la recherche de solutions définitives aux situations de surendettement.

La part des redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances connaît quant à elle une légère augmentation (8,6% en 2023 contre 6,1% en 2022).

Recevabilité et orientation

Parallèlement à l'augmentation des dépôts, le nombre de dossiers décidés recevables par la commission augmente de 3%. Les décisions d'irrecevabilité augmentent quant à elles de 17%, à relativiser car cette augmentation ne touche qu'un faible nombre de dossiers (55 dossiers en 2023 et 47 dossiers en 2022).

La structure des décisions d'orientation reste relativement stable en comparaison avec 2022. 44,8% des dossiers comportent une capacité de remboursement négative avec absence de bien immobilier (43% en 2022).

Les dossiers sont majoritairement orientés vers un réaménagement des dettes (58,2%), en ligne avec le niveau régional (58,4%) mais moins que le niveau métropolitain (60,2%). Les orientations vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire sont en légère baisse à 41%.

Les orientations vers un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire sont de 0,5% cette année, en cohérence avec le niveau régional (0,4% des décisions) et métropolitain (0,3%), ces solutions n'offrant guère de perspectives aux parties compte tenu de la complexité de leur mise en œuvre.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Les plans conventionnels de redressement augmentent légèrement pour s'établir à 8,4% conformément à l'augmentation des dossiers recevables présentant une résidence principale (9,5% en 2023 contre 8,5% en 2022).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement enregistrent une quasi-stabilité pour s'établir à 40,9% des dossiers traités (40,5% en 2022).

Les mesures imposées suite à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire baissent de 1,6 points pour s'établir à 38% (39,6 % en 2022), et reflètent la tendance à trouver des solutions de remboursement même partiel plutôt que l'effacement total des dettes lorsque cela est possible.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La proposition de solutions pérennes visant à régler durablement la situation financière des déposants est constamment recherchée par la commission. Celles-ci représentent 74,9% des solutions proposées, en très légère baisse par rapport à 2022 (75,3%). Ce taux est en-dessous de la moyenne régionale (75,3%) mais bien supérieur à la moyenne métropolitaine de 72,2%.

Les mesures provisoires ne sont en général proposées que dans des situations où un délai pour vendre un bien immobilier dans de bonnes conditions de marché serait favorable tant pour les déposants que les créanciers. Ce qui se traduit notamment par des mesures imposées d'attente sans effacement à 8,4% des dossiers traités, en légère hausse par rapport à 2022 (7,8%).

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Mise en œuvre de la loi API Évolutions de la procédure de surendettement
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	4	Etude de dossiers : bailleurs sociaux et privés
<p>Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, PCB, UDAF, Familles rurales ..)</p> <p>Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière</p> <p>Autres acteurs relais : France Travail, Écoles Formations professionnelles et diplômantes en service social, Centre hospitalier de Valence, Centre pénitencier, Valence Romans Agglo, Mission locale, AFPA..</p>	<p>30 dont 2 dans le cadre du CDIF</p> <p>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 403</p>	<p><u>Thèmes principaux :</u></p> <p>Présentation de la procédure de surendettement Présentation des dispositifs d'inclusion bancaire (droit au compte, offre spécifique, micro-crédit) Gestion budgétaire, moyens de paiement. Fichiers (FNCI, FICP et FCC)</p> <p>Navigation sur le site BDF Particuliers/inclusion financière et sur le portail Mes Questions d'Argent</p> <p>Réunions en présentiel à Valence et délocalisées (Montélimar, Château sur Isère, Bourg-lès-Valence, Saint Vallier, Saillans)</p> <p>En complément des réunions en présentiel, organisation de webinaires au niveau régional sur différents thèmes (loi API, arnaques, assurances, moyens de paiement, procédures de surendettement, crédit, demandes via Internet) suivis par 66 travailleurs sociaux drômois</p> <p><u>Supports utilisés :</u> présentations, supports ludopédagogiques, jeux, vidéos, quizz, flyers...</p>
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	Dans le cadre du Conseil Départemental de l'Inclusion Financière (CDIF) : dispositifs d'inclusion financière, rapport de l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire (OIB), Micro-crédit..
Autres actions de communication, de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale, publics finaux...)		<p>5 actions de communication : Enquête de perception du portail « Mes questions d'argent », Nouvelles Ressources à destination des travailleurs sociaux et PCB et Rubrique dédiée sous MQDA révisée, Chaîne Youtube EDUCFI, Lancement Semaine de l'Educfi et des Journées nationales d'action contre l'illettrisme</p> <p>5 actions auprès de l'Éducation nationale : présentations des ressources Eduscol, du Passeport Educfi pour le Collège, des portails Mes questions d'argent et Mes questions d'entrepreneur..</p> <p>Actions auprès des publics finaux autour notamment de la gestion budgétaire, de l'inclusion bancaire, des arnaques : 325 adultes et 675 jeunes dont 290 SNU.</p>

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Difficultés liées à l'acceptation par les bailleurs privés des effacements de dettes lorsque la commission décide d'un rétablissement personnel en faveur de leurs locataires.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Malgré une révision des courriers émis à l'attention des débiteurs, les personnes surendettées rencontrent des difficultés à les comprendre ainsi qu'à mettre en place les dispositions liées au plan ou la mesure validée par la commission.
- La procédure ne répond pas aux besoins des personnes les plus précaires. Structurellement en état de pauvreté, la faiblesse de leurs ressources ne leur permet pas d'honorer les charges normales de vie courante, entraînant des redépôts de dossiers de surendettement successifs pour des effacements de charges.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Les débiteurs éprouvent des difficultés à mettre en place leur plan ou leur mesure lorsque des dettes ont été cédées par certains créanciers à un organisme ou une société spécialisée dans le rachat de créances qui n'a pas été informé de l'existence du dossier de surendettement.
- Utilisation inappropriée de l'échange de données informatisé (EDI) par certains créanciers qui procèdent à la suppression de dettes au lieu de leur mise à zéro ou de leur transfert à la suite d'une cession de créance.
- Difficulté pour les débiteurs de joindre certains créanciers pour la mise en place de leur plan.

Date : 15 février 2024

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2022	2023	variation 2023/2022 en %
Dossiers déposés	752	826	9,8%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	40,5%	40,1%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	6,1%	8,6%	
Dossiers décidés recevables par la commission	709	730	3,0%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	8,5%	9,5%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	47	55	17,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	17,0%	16,4%	
Dossiers orientés par la commission	711	734	3,2%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	43,0%	44,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	41,8%	41,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,1%	0,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	58,1%	58,2%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	790	820	3,8%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,7%	6,3%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,9%	6,7%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,6%	38,0%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,5%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7,2%	7,6%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	3,0%	3,9%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	4,2%	3,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,5%	40,9%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	32,7%	32,4%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	17,7%	16,2%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	7,8%	8,4%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	75,3%	74,9%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	1	5	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	7	10	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	6,7%	5,5%	6,9%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	38,0%	38,7%	34,9%
Part des plans conventionnels conclus*	7,6%	6,1%	6,8%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40,9%	42,3%	43,8%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	74,9%	75,3%	72,2%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Drôme	Dettes financières	21 675	603	2 893	68,3%	84,9%	15 863	4,0
	dont dettes immobilières	8 722	79	117	27,5%	11,1%	78 624	1,0
	dont dettes à la consommation	12 369	538	2 322	39,0%	75,8%	14 958	3,0
	dont autres dettes financières	585	368	454	1,8%	51,8%	868	1,0
	Dettes de charges courantes	3 177	511	1 636	10,0%	72,0%	3 163	3,0
	Autres dettes	6 871	393	816	21,7%	55,4%	1 906	2,0
	Endettement global	31 724	710	5 345	100,0%	100,0%	19 007	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
AuRA	Dettes financières	293 176	8 764	40 420	68,2%	80,6%	14 063	4,0
	dont dettes immobilières	113 378	977	1 598	26,4%	9,0%	91 281	1,0
	dont dettes à la consommation	171 151	7 779	32 389	39,8%	71,6%	13 175	3,0
	dont autres dettes financières	8 648	5 107	6 433	2,0%	47,0%	824	1,0
	Dettes de charges courantes	59 002	8 532	29 407	13,7%	78,5%	3 884	3,0
	Autres dettes	77 892	6 156	13 888	18,1%	56,6%	2 181	2,0
	Endettement global	430 070	10 872	83 715	100,0%	100,0%	18 057	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	2 877 094	81 573	382 453	68,4%	80,0%	14 940	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 120 183	10 238	16 243	26,6%	10,0%	91 419	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 684 877	73 684	312 178	40,1%	72,3%	13 763	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	72 033	43 513	54 032	1,7%	42,7%	796	1,0
Dettes de charges courantes	591 774	77 774	263 163	14,1%	76,3%	3 842	3,0
Autres dettes	736 979	55 557	123 439	17,5%	54,5%	1 980	2,0
Endettement global	4 205 846	101 960	769 055	100,0%	100,0%	18 446	6,0